



Conférence de presse sur l'ouverture des négociations de la CN dans le secteur principal de la construction

1er mars 2022 à Berne

Contribution de Nico Lutz, responsable du secteur construction et membre du comité directeur du syndicat Unia

Plus de protection pour la santé, moins de vol d'heures !

Que serait la Suisse sans les maçons ? Nos maisons, nos hôpitaux et écoles ou encore nos tunnels, nous les devons à des gens qui travaillent dehors tous les jours et par tous les temps. Les travailleurs de la construction font un métier dur et dangereux. Plus d'un maçon sur six est victime d'un accident chaque année. Le risque d'accident est trois fois plus élevé pour eux que pour l'ensemble des salarié-e-s de Suisse et 20 fois plus élevé que pour les employé-e-s des banques et des assurances.

Pour les accidents graves, la différence est encore plus marquée. Ici, les travailleurs de la construction vivent 40 fois plus dangereusement que les banquiers. Et le nombre d'accidents graves chez les maçons a malheureusement augmenté au cours de ces dernières années, alors que le nombre total est, heureusement, en baisse. Au total, 127 travailleurs de la construction ont été mortellement blessés sur des chantiers en Suisse au cours des dix dernières années.

Catégorie	Risque d'accident par 1000 employés	Accidents graves par 100 000 employés	Décès par 100 000 employés
Secteur principal de la construction	180	1331	9,3
Toutes les branches	64	298	1,5
Administration	15	60	0,9
Banques & assurances	9	33	0

Source : www.unfallstatistik.ch

L'un des principaux risques sur les chantiers est la pression croissante. Ces dix dernières années, on a construit nettement plus avec de moins en moins de maçons. L'activité de construction dans le secteur principal de la construction a passé de 19,8 milliards de francs en 2011 à 23,1 milliards de francs en 2021. Cela correspond à une croissance de près de 17% (source : Société suisse des entrepreneurs). Le nombre d'employés à plein temps soumis à la convention nationale à fin juin n'a progressé que de 3% durant la même période, passant de 64 887 personnes (en 2011) à 66 839 personnes (en 2021). Cela signifie que depuis 2011, le chiffre d'affaires par personne a augmenté de plus de 10%.

Les maçons en paient le prix fort. Nous avons aujourd'hui une réglementation du temps de travail parmi les plus flexibles. En été, le temps de travail prévu est la plupart du temps de 9 heures par jour, en hiver de 7,5 heures. A cela s'ajoutent souvent une à deux heures supplémentaires en été, ce qui fait 10 à 11 heures par jour, et cela souvent par les plus grandes chaleurs. Et dans le secteur principal de la construction, le temps de déplacement jusqu'au chantier ne compte pas comme temps

de travail. Il arrive toujours plus souvent que des entreprises se déplacent de Bâle à Berne pour y travailler ou de Lausanne à Genève. Il faut donc compter deux à trois heures de déplacement en plus, et les ouvriers ne sont alors qu'au dépôt. De là, ils doivent encore rentrer chez eux. Cela signifie qu'en été, les maçons quittent la maison le matin à 5h30 pour rentrer le soir à 19h30, épuisés. Beaucoup ont encore des engagements le samedi.

Les maçons aiment leur métier et sont prêts à travailler une fois un peu plus pour terminer un chantier. Peut-être deux fois. Mais s'ils doivent travailler ainsi pendant des semaines sans presque plus voir leurs enfants et leur famille, cela ne va pas. Nous avons aujourd'hui une flexibilité du temps de travail beaucoup trop grande, qui signifie des journées interminables pour les maçons sans suffisamment de temps pour leurs familles et pour le repos et trop peu de possibilités de planification. Il ne faut pas s'étonner que de moins en moins de maçons qualifiés acceptent de travailler dans de telles conditions. Ces conditions de travail sont aussi une des raisons qui expliquent pourquoi, aujourd'hui, la moitié des maçons qualifiés abandonnent le métier, et pourquoi le nombre d'apprentis a massivement diminué. Quiconque veut faire quelque chose contre la pénurie de personnel qualifié dans la construction doit mieux protéger la santé des maçons et réduire la flexibilité des horaires de travail.

Cette année, les enjeux sont de taille pour les travailleurs de la construction. La CN qui règle les conditions de travail minimales expire à la fin de l'année. Sans CN, tout serait possible : il n'y aurait pas de salaire minimum, pas de 13e salaire, la semaine de 50 heures et le licenciement en cas de maladie. Mais les maçons ont besoin d'une meilleure convention nationale. Les revendications centrales des quelque 17 500 maçons interrogés sont « une meilleure protection de la santé », « des journées de travail moins longues » et « stop au vol d'heures » :

- Les maçons demandent une meilleure protection en cas d'intempéries. Lorsque le chantier est recouvert de neige en hiver, lors de fortes pluies ou de canicule en été, les travaux en plein air doivent être interrompus. C'était la règle auparavant. Aujourd'hui, cela est de moins en moins possible, parce que la pression des délais est brutale et que les peines conventionnelles en cas de retards sont élevées. Le besoin des maîtres d'ouvrage de construire vite et de manière rationnelle est sans limite, les délais sont totalement irréalistes et la santé des maçons en souffre. C'est pourquoi il faut tout d'abord des règles claires valables pour tout le monde, qui définissent quand les travaux en plein air doivent être interrompus. Et en cas d'intempéries, le salaire des maçons doit continuer à être versé intégralement. Les maçons ne peuvent réduire ni leurs primes d'assurance maladie ni leurs loyers en hiver. En cas d'intempéries, les entreprises doivent déclarer la perte de travail à l'assurance intempéries. Les maçons paient des cotisations pour cela. Les heures supplémentaires des maçons doivent servir à compenser les parts de salaire non payées par l'assurance. Aujourd'hui, la réglementation est injuste : les maçons doivent faire des heures supplémentaires en été pour, selon les circonstances, rester chez eux à court terme en hiver. Leurs heures supplémentaires sont donc volées lors d'intempéries.
- Il faut des horaires de travail plus courts, notamment en été. La journée de travail prévue doit être de 8,5 heures au maximum en été au lieu de 9 heures. La journée complète de travail (heures de travail prévues, heures supplémentaires et temps de déplacement) doit être de 10 heures au maximum. Cela doit suffire. Une durée plus longue met en péril la santé des maçons. Si le temps de déplacement est plus long, le temps de travail doit être réduit. Et si, malgré tout, plus d'heures sont effectuées, elles doivent être payées avec un supplément de 25%. Des journées de travail plus longues doivent être l'exception absolue et non la règle. La durée de travail hebdomadaire doit aussi passer de 40,5 à 40 heures.
- Le temps de déplacement doit être entièrement payé. Aujourd'hui, les maçons sont contraints par la CN de donner les 30 premières minutes par jour à l'employeur. Cela représente jusqu'à

100 heures par an que les maçons doivent mettre gratuitement à disposition de l'employeur.

Les maçons disent stop au vol d'heures !

- Le matin, il faut une pause payée d'un quart d'heure. Le travail sur le chantier est pénible, une pause payée est essentielle, que ce soit pour se réchauffer en hiver lorsque les températures sont négatives, pour se reposer à l'ombre en été ou simplement pour interrompre brièvement un travail dur. À Genève, les maçons ont déjà une pause payée. Ils veulent maintenant une pause payée (supplémentaire) dans toute la Suisse.

Les négociations conventionnelles 2022 seront tout sauf simples. Les maçons demandent à juste titre plus de protection, des horaires de travail plus courts et la fin du vol d'heures. La Société suisse des entrepreneurs veut tout le contraire : des journées de travail plus longues, encore plus d'heures supplémentaires et en même temps des réductions de salaire.

Les maçons ne peuvent accepter et n'accepteront aucune détérioration de leur convention. Ils ont des revendications légitimes et sont prêts à s'engager pour les défendre. La forte participation au vote des syndicats a montré qu'une meilleure convention est un point important pour les maçons et qu'ils sont prêts à faire quelque chose pour cela. »

Renseignements complémentaires :

Nico Lutz, responsable du secteur construction et membre du comité directeur d'Unia,
076 330 82 07, nico.lutz@unia.ch